

lui a offert une aide sous le régime de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, aide à peu près semblable à celle prévue par l'entente avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Cependant, par suite d'un changement de circonstances le premier ministre provincial a refusé l'offre et les choses en sont restées là.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois que la véritable raison, c'est que l'entreprise, par son ampleur, exige une clientèle assurée avant qu'on puisse la mettre en route et qu'elle n'en est pas encore au point de pouvoir démarrer. Ce dont j'aimerais m'assurer, c'est si l'offre sera encore disponible quand il sera possible de démarrer.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, pour terminer cette affaire, je dirai que si l'entreprise remplit les conditions prévues par la loi elle sera prise en considération.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas précisément ce que je demande. Je veux savoir si, le jour où le projet sera mis en œuvre, l'offre sera valable, vu les conditions dans lesquelles elle a été faite?

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, d'après moi, la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique exige la signature d'une entente de la part de la province en cause.

**L'hon. M. Pickersgill:** Sans doute.

**L'hon. M. Dinsdale:** Pareil accord devrait être élaboré dans le cadre de la loi.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je le comprends!

A propos d'électricité, il y a un autre incident célèbre dont le ministre n'est peut-être pas instruit, mais que je me rappelle fort bien. Le premier ministre de Terre-Neuve avait écrit au premier ministre le jour où ce dernier a visité Terre-Neuve en 1958. Je vois que le Solliciteur général n'a pas oublié! Le premier ministre a répondu publiquement à cette lettre lors d'une réunion, puis il a ensuite écrit au premier ministre de Terre-Neuve lui disant que la proposition mise de l'avant serait dûment examinée et qu'une réponse serait envoyée en temps et lieu. La dernière fois que je me suis informé, la réponse n'était pas encore venue. Je me demande si le ministre ne pourrait pas examiner cette correspondance et voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose.

L'affaire est bien simple! Voici ce qui en était: puisque les lignes de transmission aménagées en tant que lignes de réseaux desservant à la fois le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne pouvaient réellement se rattacher à quoi que ce soit à Terre-Neuve, sinon au réseau de distribution et par là je

n'entends pas la distribution au sein d'une collectivité, mais celle qui raccorde les localités où l'accélération de l'électrification pose un problème, à Terre-Neuve. Donc, pour arriver à mettre sur pied quelque chose qui réponde aux besoins locaux et qui se puisse comparer à ce qui se fait au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il faudrait entreprendre quelque chose. Le ministre cherche évidemment à se tailler une bonne réputation et il n'y a pas de doute que si le gouvernement fédéral pouvait faire quelque chose dans ce domaine, ce serait d'accélérer les programmes d'électrification rurale, car dans ce domaine de grands progrès ont été réalisés à Terre-Neuve depuis dix ans. Ce que je voudrais que le ministre fasse, c'est qu'il ajoute ce programme à la liste des projets activement à l'étude, et j'emploie le mot «activement» dans un sens peut-être un peu plus dynamique que celui qu'on lui a parfois donné.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, je ne connais rien de l'épisode dont parle l'honorable député. Toutefois, en revenant sur les antécédents de ce projet, je sais que par suite de l'intervention de l'ancien ministre originaire de Terre-Neuve, le titre de la loi a été changé; de loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces Maritimes, elle est devenue la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, afin que Terre-Neuve soit assujétie aux termes de la loi. Je puis assurer à l'honorable député que toutes les dispositions de cette loi qui ont été appliquées aux autres provinces Maritimes le seront de la même façon à Terre-Neuve.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est précisément ce que je demande au ministre de faire. Je demande au ministre d'adopter une ligne de conduite adaptée aux circonstances différentes. A une réunion du conseil économique des provinces de l'Atlantique tenue à Halifax, il y a environ un an, le premier ministre de Terre-Neuve a signalé que l'une des difficultés—il critiquait l'ancien, et non le présent gouvernement—c'était que nombre de députés, à Ottawa, essayaient d'imposer à la situation locale une formule quelconque inventée par des fonctionnaires très bien intentionnés et proposée par le gouvernement fédéral mais qu'une foule de ces formules, pour des motifs historiques, convenaient moins bien à Terre-Neuve qu'aux autres provinces pour la simple raison qu'elle ne fait partie de la Confédération que depuis bien peu de temps.

Pour moi, il me semble bien que le ministre, avec ses idées neuves, son zèle et son aptitude à voir les choses dans l'immédiat au lieu de se perdre dans des visions, le

[L'hon. M. Dinsdale.]